

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Capucine Faivre, Maire.

Etaient présents : Daniel LEHLEYDER, Isabelle BELLY, Jean-Paul VEAUDEQUIN, Sandrine FLEURAT, Maxime CRÉPIN, Madame Claude FAUCHER, Madame Annette HARZO, Philippe SARRAUSTE, François GASPARD, Guy Antoine de LA ROCHEFOUCAULD

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Daniel LEHLEYDER a été élu secrétaire de séance.

Madame le maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du 25 mars dernier. Le conseil l'adopte à l'unanimité.

Elle demande au conseil municipal de bien vouloir ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :

- Demande de prêt pour les opérations d'investissement
- Décision du conseil municipal sur le financement de l'école

Elle demande ensuite si des questions diverses sont à ajouter à l'ordre du jour : Monsieur Lehleyder souhaite parler du SMIRTOM, Madame Harzo du cinéma et Madame Belly veut faire un point sur la boucle à vélo

I - Vote du compte administratif 2020 ddu budget commune

Budget commune :

Pour les dépenses de fonctionnement,

Lors du vote du budget prévisionnel de la commune en juillet, nous avons inscrit 612 482.04€ de dépenses de fonctionnement.

Nous avons réalisé 571 478.77

Toujours pour le fonctionnement, en recette, nous avons prévu 612 484.04€.

Nous avons réalisé 612 906.68€. Ce qui fait un excédent de 41 427.91€. Cet excédent correspond au montant réel des recettes qui a été budgétisé et à une baisse des dépenses de fonctionnement.

En dépenses d'investissement

Nous avons inscrit 192 111.49€ de dépenses d'investissement.

Nous avons réalisé 162 354.48€ d'investissement.

En recettes, nous avons inscrit 192 111.49€ de recettes et réalisé 168 961.83, d'où un excédent de 6 607.35€

Madame le maire fait un point sur les principaux projets qui ont été réalisés depuis leur élection :

- Rénovation du monument aux morts pour lequel nous avons obtenu des aides du Département et de l'Etat
- Rénovation du secrétariat de la mairie
- Installation du bureau de poste en mairie
- Mise en place du stationnement alterné place de l'Ecu

Madame Faivre laisse la présidence de séance à Monsieur Lehleyder pour le vote du compte administratif de la commune

Le compte administratif est voté à l'unanimité

II - Vote des comptes de gestion 2020 : commune

De même, Madame le Maire propose de délibérer pour adopter les comptes de gestion. Cette délibération permet d'indiquer que nous sommes bien d'accord avec les chiffres et les montants qui nous sont communiqués par la Trésorerie.

Pour le budget de la commune, la trésorerie indique bien nous avons un excédent de fonctionnement de 41 427.91€ en fonctionnement et de 6 607.35€ en investissement.

Le Compte de Gestion 2020 est adopté à l'unanimité

III - Vote du budget 2021 commune

Madame le Maire propose d'examiner un budget construit comme suit :

En dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général s'élèvent à 252 115€. Cette hausse est due principalement à une augmentation de la dépense en transports scolaire. Elle était exceptionnellement basse l'an passé à cause du confinement, elle revient à un niveau habituel, soit 51 000€ au lieu de 42 000€ l'an passé.

Les dépenses à l'article voirie augmentent également pour pouvoir faire face aux besoins, la ligne entretien de terrains passe de 5 291€ à 10 000€ car nous avons fait une convention avec un chantier d'insertion pour l'entretien du cimetière et de la friche.

Enfin l'article concernant les produits d'entretien augmente significativement car avec le protocole sanitaire de l'école les enfants et les enseignants doivent se laver les mains régulièrement, il passe de 2 000€ à 5 000€ ce qui ne sera probablement pas suffisant.

En charge de personnel, Madame le maire propose d'inscrire 212 600€ de dépenses. Elle rappelle que la commune compte 6 agents : 1 secrétaire de mairie, 1 secrétaire chargée de La Poste et de l'urbanisme, une ASVP, 2 agents des services techniques, 1 personne chargée de l'entretien, et une ATSEM.

Elle explique avoir souhaité inscrire cette somme en hausse par sécurité, afin de faire face à d'éventuels besoin. Elle informe également le conseil d'un projet de prendre un « volontaire du tourisme » pour la saison touristique. Ce projet est en réflexion.

En dépenses imprévues, elle propose d'inscrire 17 898€, afin d'équilibrer notre budget.

Les opérations d'ordre entre section s'élèvent à 9513€.

Enfin, les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à 69 620€. Elles se décomposent comme suit 30 000€ d'indemnités des élus, 22 500€ pour les contributions au fonds de compensation des charges territoriales (participation au SIGEL, cotisation CNAS, cotisation Plus Beaux Villages de France.....)

Ainsi le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 637 952€

En recette de fonctionnement :

Elles sont composées comme suit : 41 427€ d'excédent antérieur reporté, 25 200€ de produits de service, c'est-à-dire les concessions de cimetières, place de parking, certaines charges des locataires et l'indemnité loyer APC, 325 100€ issus des impôts et taxes, principalement des taxes foncières et d'habitation.

175 925€ issus des dotations et participations, principalement des dotations d'Etat, 67 000€ de produits de gestion courante (loyers)

Madame le maire précise que nous n'inscrivons pas les 12 000€ de remboursement du salaire de l'Atsem provenant du SIGEL, le syndicat intercommunal gérant le fonctionnement de l'école, donc l'article 74751 passe à 0€

Au total des dépenses de fonctionnement s'élève à 637 952€

En investissement :

Madame le maire propose d'inscrire pour cette année les opérations suivantes :

- Travaux d'isolation et de rénovation des bâtiments communaux (boulangerie, grenier à sel) pour un montant de 82 936€ HT pour lequel nous attendons une subvention d'au moins 37 000€ car celle-ci est calculée sur le HT

- Aménagement paysager (bancs, stationnements vélos et bacs à oranger) pour un montant de 15000€ pour lequel nous attendons une subvention du PNR pour 70% du montant des travaux

- Réfection de la Charrière de Gasny pour un montant de 25 468€ HT (30 600TTC). Nous attendons une subvention de 7 760€ à hauteur de 30.5%

- Mur du Grimpereau pour un montant de 30 124€ HT (36 150 TTC) pour lequel nous attendons une subvention du PNR pour 70% du montant des travaux

- église du cloître Saint Sanson pour un montant de 4 920.50€ HT (5 904.60 TTC) pour lequel nous attendons une subvention à hauteur de 45% soit 2 214,22€

- Changement extincteurs pour un montant de 500 €.

- Achat de matériel pour les agents communaux pour un montant d'environ 1000 € pour un groupe électrogène et un taille-haie.

Pour l'immeuble de la Poste, elle propose de faire un contrat rural au vu du montant estimatif de travaux qui s'élève à plus 320 000€. Le dossier pourrait être examiné à la commission permanente du Conseil régional d'octobre et les travaux démarreraient ainsi concrètement à l'hiver 2021-2022. Nous inscrivons cette année uniquement les études et les honoraires.

Pour les années suivantes, comme nous en avons convenu la commune envisage les projets suivants :

- Rénovation du bâtiment de la Poste
- En 2022, sécuriser les abords de l'école et améliorer la circulation dans les rues adjacentes
- Peinture des fenêtres de la mairie et rénovation de la salle Kosma
- Création d'un jardin des souvenir au cimetière et rénovation du portique à l'entrée
- Travaux d'assainissement avec enfouissement des réseaux aériens
- Abri vélo au gîte
- 2023 travaux à la station d'épuration
- Lancement des travaux sur la place de l'Ecu.

Elle propose d'inscrire en dépenses d'investissement pour 2021 :

- 32 200€ en remboursement d'emprunts
- 15 000€ pour les agencements et aménagements
- 106 000€ pour les bâtiments publics
- 30 600€ en voirie
- 36 150€ en immobilisations

ce qui correspond à un total **223 787€** de dépenses d'investissement

Les recettes d'investissements sont issues :

- du FCTVA pour 16 800€
- de subventions pour 79 777€
- d'emprunts pour 111 090€

pour un montant de **223 787€**

Le budget 2021 est voté à l'unanimité.

L'affectation du Résultat est adoptée à l'unanimité

- Vote des taux pour la fiscalité

Changement du taux sur les propriétés bâties, du fait de la réforme de la taxe d'habitation nous devons procéder à une addition du taux départemental au taux communal soit 13.76% (commune) +17.18% (département) donc taux 2021 pour les propriétés bâties est de 30.94%.

Cette opération n'impacte par le montant des taxes versées par les habitants.

Il n'y a pas de changement pour le taux des propriétés non bâties qui demeure de 50.55%

Les taux de fiscalité 2020 étaient de :

- Taxe habitation : 16.13%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13.76%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.55%

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Demande de prêt pour les opérations d'investissement

Madame le maire explique que pour pouvoir faire les travaux d'investissement prévus qui sont : Travaux isolation boulangerie, changement des fenêtres et volets du grenier à sel, réfection du mur du Grimpereau, réfection de la charrière de Gasny, il est nécessaire de soucrire un prêt pour un montant de 110 000€.

Elle présente les propositions de financement qui ont été demandées au Crédit Agricole d'Ile de France :

- Durée de 10 ans au taux de 0.43%
- Durée de 15 ans au taux de 0.72%
- Durée de 20 ans au taux de 0.86%
- Durée de 25 ans au taux de 0.96%

Madame le maire informe qu'à ce jour la mairie a 3 emprunts en cours qui sont :

- 225 000€ contracté en 2012 et se termine en 2025 au taux fixe de 3.07%
- 130 000€ contracté en 2017 se termine en 2032 au taux fixe de 1.29%
- 70 000€ contracté en 2020 se termine 2030 au taux fixe de 0.87%

Il faut savoir qu'un emprunt s'est terminé cette année qui était de 150 000€

Après discussion, le conseil décide de faire une demande un prêt de 110 000€ auprès du crédit agricole d'Ile de France sur 20 ans au taux fixe de 0.86% à échéance annuelle.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

IV – Délibérations

- Projet d'instauration d'une taxe sur les locaux vacants :

Madame le maire explique que la taxe due au titre de ces logements vacants est établie au nom du propriétaire, de l'usufruitier, du preneur à bail à construction ou à réhabilitation, ou de l'emphytéote qui dispose d'au moins un local d'habitation non meublé vacant depuis deux années consécutives au 1er janvier de l'année d'imposition et qui, en conséquence, n'est donc pas soumis à la taxe d'habitation.

Seuls les logements vacants habitables (appartements, maisons), c'est-à-dire clos, couverts et pourvus des éléments de confort minimum (installation électrique, eau courante, équipement sanitaire, sont soumis à la THLV.

La preuve de l'occupation peut être apportée par tous moyens, notamment la déclaration de revenus fonciers en cas de location ou la production des quittances d'eau, d'électricité, de téléphone en cas d'occupation personnelle par le propriétaire.

La taxe n'est pas due en cas de vacance indépendante de la volonté du contribuable. Il en résulte que sont notamment exclus du champ d'application de la taxe :

– les logements ayant vocation, dans un délai proche, à disparaître ou à faire l'objet de travaux dans le cadre d'opérations d'urbanisme, de réhabilitation ou de démolition

(à ce titre, un délai d'un an peut être retenu) ;

– les logements mis en location ou en vente au prix du marché et ne trouvant pas preneur ou acquéreur.

Les éléments de simulation mis à disposition laissent supposer qu'une vingtaine de logements seraient susceptibles d'entrer dans le champ d'application pour une Valeur locative de 75 000 € soit un produit de 75 000 x 16.13% (taux communal) = 12 097€. En réalité, par comparaison avec les communes déjà bénéficiaires,

suite à l'exploitation des courriers envoyés aux propriétaires par le SIP, les produits devraient être trois fois moindres.

Si nous le décidons, elle n'entrera en application qu'en 2023.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Tarif des concessions de cimetières :

Madame le maire rappelle la délibération 2020-07-12 du 06 juillet 2020 concernant la reconduction à l'identique des tarifs des concessions de cimetière pour l'année 200 à savoir :

- Concession perpétuelle : 328 €
- Concession 30 ans : 170 €
- Concession 15 ans : 81 €

La taxe d'ouverture et de fermeture du caveau provisoire est fixée à 81 €

La location du caveau provisoire est maintenue à :

- 1^{er} mois : 1€/jour
- 2^{ème} mois : 1.70€/jour
- 3^{ème} mois : 2€/jour

Elle explique que les concessions perpétuelles n'existent plus depuis 1996, par conséquent elle demande au conseil municipal de l'autoriser à ne pas vendre de concessions perpétuelles jusqu'au prochain conseil où une nouvelle délibération sera prise à ce sujet.

Donc pour l'année 2021, les tarifs des concessions de cimetières sont reconduits comme suit :

- Concession 30 ans : 170 €
- Concession 15 ans : 81 €

La taxe d'ouverture et de fermeture du caveau provisoire est fixée à 81 €

La location du caveau provisoire est maintenue à :

- 1^{er} mois : 1€/jour
- 2^{ème} mois : 1.70€/jour
- 3^{ème} mois : 2€/jour

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Convention de mise à disposition d'un local communal rue de l'Audience :

Madame le maire explique au conseil que suite aux travaux de rénovation effectué à l'étage rue de l'audience, le local se trouvant au rez-de chaussée devient vacant. Elle informe que l'association des amis de Christian Broutin est en recherche de local pour un projet de présentation des œuvres de Monsieur Broutin.

Elle propose de signer une convention de mise à disposition du local au rez-de-chaussée rue de l'Audience avec cette association en précisant une reconduction tacite chaque année.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Décision du conseil municipal sur le financement de l'école :

Suite à la décision/délibération de la commune d'Amenucourt d'inscrire les nouveaux arrivants de sa commune à l'école de Bray et Lu, la commune de La Roche Guyon, dans un contexte de difficultés financières pour le SIGEL liées à la baisse du nombre d'enfants, s'engage à ne pas demander au SIGEL les recettes correspondant au remboursement du salaire de l'ATSEM pour les exercices budgétaires 2021-2022-2023, à condition que la commune d'Amenucourt revienne sur sa décision.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

V – Affaires diverses

Madame le maire informe le conseil municipal que la visite communale avec le Monsieur le Préfet a encore été décalée à une prochaine date.

Les élections régionales et départementales se dérouleront le 20 et 27 juin 2021.

Le département fera des travaux de refction de voirie sur la route des Crêtes couarnt mois de mai.

Monsieur Lehleyder informe que la commune a été retenue candidate pour une subvention de la région pour le compostage

Madame Harzo explique que le PNR propose des séances de cinéma en pleine air de juillet à septembre, il faut trouver un endroit approprié ou faire ses séances. Le Foyer rural est d'accord pour ce projet avec peut-être un projet buvette.

Madame Belly souhaite faire un point sur le tracé de la boucle n°3 de la seine à vélo entre Vétheuil et La Roche Guyon. La piste cyclable sera faite 100% sur les chemins communaux existants, le coût s'en trouvant de facto bien inférieur au parcours initial retenu, qui était directement sur les bords de Seine, nécessitant de nouvelles constructions, en particulier sur la commune de Haute Isle, incluant entre autres la création d'une passerelle.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est déclaré clos à 20h10.

Pour le Maire,
Le 1^{er} adjoint,
Daniel LEHLEYDER

